

Commune d'UFFHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM

DE LA SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 26 mars, à 19 h 00, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian MARTINEZ, Maire.

Présents : HAAS Bernard, WADEL Patrick, CHAFFARD Jacques, ALMY René (arrivé à 19h15), COLETTI Charlotte (arrivée à 19h25), HERTER Georges, LEIBY Thomas, MOSER Muriel, RIBSTEIN André, ROOS Sabine (arrivée à 20h00).

A donné procuration : M. Jean-Luc KOERPER à M. Christian MARTINEZ

Absent excusé et non représenté : M. Alain FEYERTAG

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

ORDRE DU JOUR

- Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Point 2 / Comptes Administratifs de l'exercice 2017 – Examen & Approbation
- Point 3 / Comptes de Gestion de l'exercice 2017 – Examen & Approbation
- Point 4 / Affectation des résultats
- Point 5 / Budgets Primitifs 2018 – Examen & Approbation
- Point 6 / Droit de préemption urbain
- Point 7 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers
- Point 8 / Rapport des Adjoints & Commissions
- Point 9 / Divers & Informations

Monsieur Christian MARTINEZ souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal, donne lecture de la procuration de Monsieur Jean-Luc KOERPER donnant procuration à Monsieur Christian MARTINEZ puis aborde les points à l'ordre du jour.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 30 janvier 2017 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

POINT 2 / Comptes Administratifs de l'exercice 2017 – Examen & Approbation

- ▶▶ *BUDGET COMMUNE*
- ▶▶ *BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT UFFHEIM*
- ▶▶ *BUDGET ANNEXE TELEDISTRIBUTION*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard HAAS, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Christian MARTINEZ, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur le Maire quitte la salle.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

 *Compte Administratif du Budget Communal 2017*

| <i>Fonctionnement</i> | | <i>Investissement</i> | |
|-------------------------------------|----------------|------------------------------------|--------------|
| Dépenses | 691 422.50 € | Dépenses | 130 496.49 € |
| Recettes | 1 131 763.20 € | Recettes | 194 968.39 € |
| Excédent de clôture... 440 340.70 € | | Excédent de clôture... 64 471.90 € | |

 *Compte Administratif du Budget Eau & Assainissement 2017*

| <i>Fonctionnement</i> | | <i>Investissement</i> | |
|-------------------------------------|--------------|------------------------------------|-------------|
| Dépenses | 92 743.23 € | Dépenses | 35 492.80 € |
| Recettes | 213 267.31 € | Recettes | 57 557.50 € |
| Excédent de clôture... 120 524.08 € | | Excédent de clôture... 22 064.70 € | |

 *Compte Administratif - Service de Télédistribution 2017*

| <i>Fonctionnement</i> | | <i>Investissement</i> | |
|------------------------------------|-------------|-----------------------------------|------------|
| Dépenses | 6 690.71 € | Dépenses | 0 € |
| Recettes | 18 493.37 € | Recettes | 9 959.13 € |
| Excédent de clôture... 11 802.66 € | | Excédent de clôture... 9 959.13 € | |

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3° Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

NB : Madame Charlotte COLETTI et Monsieur René ALMY entrent en séance au point n°2 « Comptes Administratifs de l'exercice 2017 – Examen & Approbation », prennent part au débat et au vote.

POINT 3 / Comptes de Gestion de l'exercice 2017 – Examen & Approbation

- ▶▶ *BUDGET COMMUNE*
- ▶▶ *BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT UFFHEIM*
- ▶▶ *BUDGET ANNEXE TELEDISTRIBUTION*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian MARTINEZ, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la sincérité des écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur ;

N'APPELLENT ni observation ni réserve de sa part.

POINT 4 / Affectation des résultats

- ▶ *BUDGET COMMUNE*
- ▶ *BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT UFFHEIM*
- ▶ *BUDGET ANNEXE TELEDISTRIBUTION*

Vu les résultats des comptes administratifs de l'exercice 2017 ;

| | <i>Commune</i> | <i>Eau & Asst</i> | <i>Service Télédistribution</i> |
|---------------------------------------|----------------|-----------------------|-------------------------------------|
| <i>Résultat de Fonctionnement</i> | + 440 340.70 € | + 120 524.08 € | + 11 802.66 € |
| <i>Résultat d'Investissement</i> | + 64 471.90 € | + 22 064.70 € | + 9 959.13 € |
| <i>Résultat de Clôture</i> | +504 812.60 € | +142 588.78 € | +21 761.79 € |

Le Conseil Municipal,

AFFECTE les résultats comme suit

Commune

au compte 002 (fonctionnement - recettes) ➤ 440 340.70 €
 au compte 001 (investissement – recettes) ➤ 64 471.90 €

Budget Annexe Eau & Assainissement

au compte 002 (fonctionnement - recettes) ➤ 120 524.08 €
 au compte 001 (investissement - recettes) ➤ 22 064.70 €

Budget Annexe Télédistribution

au compte 002 (fonctionnement - recettes) ➤ 11 802.66 €
 au compte 001 (investissement – recettes) ➤ 9 959.13 €

POINT 5 / Budgets Primitifs 2018 – Examen & Approbation**5.1 Budget Eau & Assainissement - Uffheim**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le budget 2018 tel que présenté et qui s'équilibre à la balance suivante

| | |
|-------------------------|---------------------|
| Dépenses Fonctionnement | 290 441.08 € |
| Recettes Fonctionnement | 290 441.08 € |
| Dépenses Investissement | 102 917.00 € |
| Recettes Investissement | 102 917.00 € |

5.1.1 Participation aux frais de branchement aux réseaux AEP - Assainissement

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2017 fixant les participations aux frais de branchement eau et assainissement ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE la participation aux frais réels de branchement au coût réel chiffré sur devis, montant TTC ;

DECIDE que la Commune missionne elle-même une entreprise agréée ;

FIXE selon la délibération du 25 juin 2012 que la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) s'élève à 2 800 € par logement et à 843 € par logement supplémentaire.

5.1.2 Pénalité financière en assainissement

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 1331-8 du code de la santé publique stipule que « Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L 1331-1 à L 1331-7, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui peut être majorée dans une proportion fixée par le conseil municipal dans la limite de 100 % ».

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1331-1 et L 1331-8 ;

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité d'augmenter le montant de la pénalité financière prévue par l'article L 1331-8 du code de la santé publique en vue d'obliger les usagers du service public d'assainissement à respecter leurs obligations en matière d'installation d'assainissement non collectif, compte tenu des risques de pollution et d'atteinte à la salubrité publique pouvant résulter de leur inertie.

Considérant la faculté donnée au conseil municipal d'augmenter le montant de la pénalité financière prévue par l'article L 1331-8 du code de la santé publique pour faire respecter par les usagers du service d'assainissement non collectif leurs obligations en matière d'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de majorer de 100 % le montant de la pénalité financière prévu par l'article L 1331-8 du code la santé publique ;

DONNE à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

5.1.3 Prix de vente de l'eau

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2017 fixant le prix de vente de l'eau pour 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer progressivement un certain équilibre des budgets annexes et arriver à une autonomie des services ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer, pour 2018, le tarif du prix de vente de l'eau à ramener

| | |
|------------------------------------------------------------|-------------------|
| . Prix de vente du m3 d'eau | 1.238 € |
| . Redevance d'assainissement/m3 | 1.278 € |
| . Redevance de pollution domestique/m3 | 0.350 € |
| . Redevance de modernisation des réseaux de collecte/m3 | 0.233 € |
| <i>Total....</i> | <i>3.099 €</i> |
| . Location de compteurs 20 mm/semestre | 8.00 € |
| . Location de compteurs 25 mm/semestre | 15.00 € |
| . Location de compteurs 30 mm/semestre | 20.00 € |
| . Location de compteurs 40 mm/semestre | 31.00 € |
| . Frais fixe | 22.00 € |
| . Eau du poteau incendie + Frais fixe pour piscine | 2.906 €/m3 + 22 € |
| . Eau du poteau incendie + Frais fixe | 2.300 €/m3 + 22 € |

5.1.4 AEP & Assainissement Uffheim - Amortissements

Monsieur le Maire propose les durées d'amortissement suivantes

| Biens | Durées d'amortissement |
|----------|------------------------|
| Matériel | 10 ans |
| Réseaux | 40 ans |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

5.2 Budget Télédistribution - Uffheim

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le budget 2018 tel que présenté et qui s'équilibre à la balance suivante

| | |
|-------------------------|--------------------|
| Dépenses Fonctionnement | 18 202.66 € |
| Recettes Fonctionnement | 18 202.66 € |
| Dépenses Investissement | 12 081.13 € |
| Recettes Investissement | 12 081.13€ |

5.2.1 Participation aux frais de branchement au réseau de Télédistribution

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2017 fixant les participations aux frais de branchement au réseau de télédistribution ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE la participation aux frais réels de branchement au coût réel chiffré sur devis, montant TTC ;

DECIDE que la Commune missionne elle-même une entreprise agréée ;

DECIDE que ce tarif peut être modifié sur délibération expresse du Conseil Municipal dans le cadre d'une opération d'ensemble sur une même rue.

5.2.2 Taxe de branchement au réseau de Télédistribution

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 1989 instituant une taxe de branchement au réseau de télédistribution et fixant son montant à 426.86 € ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE à 400 €, pour 2018, la taxe de branchement au réseau de télédistribution.

5.2.3 Redevance entretien du réseau de Télédistribution

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2017 fixant la redevance d'entretien du réseau de télédistribution pour 2017 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE la redevance d'entretien du réseau de télédistribution à 65 € par abonné pour 2018 ;

DECIDE d'étendre depuis l'exercice 2000, la redevance à tous les abonnés au réseau de télédistribution « Werben Ouest », compte tenu de la prise en charge du réseau par la Commune.

5.2.4 Service Télédistribution - Amortissements

Monsieur le Maire propose les durées d'amortissement suivantes

| Biens | Durées d'amortissement |
|----------|------------------------|
| Matériel | 15 ans |
| Réseaux | 40 ans |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

5.3 Budget Communal

Monsieur le Maire soumet et commente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2018 élaboré par la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif de la Commune tel que présenté et lequel s'équilibre aux chiffres suivants

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| Dépenses Fonctionnement | 1 199 315.70 € |
| Recettes Fonctionnement | 1 199 315.70 € |
| Dépenses Investissement | 876 850.00 € |
| Recettes Investissement | 876 850.00 € |

Dans le cadre de ce budget, le Conseil Municipal vote les différents taux et tarifs pour 2018.

5.3.1 Contributions directes – Vote des taux d'impositions

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les taux suivants

| | <i>Taxe Habitation</i> | <i>Foncier Bâti</i> | <i>Foncier Non Bâti</i> | <i>Cotisation Foncière des Entreprises</i> |
|---------------------|----------------------------|-------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------|
| <i>Bases 2018</i> | 1 059 000 € | 737 200 € | 21 500 € | |
| <i>Taux 2018</i> | 21.24 % | 14,18 % | 76.23 % | |
| <i>Produit 2018</i> | 224 932 € | 104 535 € | 16 389 € | |
| | <i>Total</i> | 345 856 € | | |

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

5.3.2 Tarif des concessions dans le cimetière communal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs des concessions du cimetière communal à compter du 1^{er} avril 2018, comme suit

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| <i>Tombe simple 10 ans</i> | <i>80.00 €</i> | <i>Tombe cinéraire 10 ans</i> | <i>80.00 €</i> |
| <i>Tombe simple 30 ans</i> | <i>160.00 €</i> | <i>Tombe cinéraire 30 ans</i> | <i>160.00 €</i> |
| <i>Tombe double 10 ans</i> | <i>160.00 €</i> | | |
| <i>Tombe double 30 ans</i> | <i>320.00 €</i> | | |
| <i>Caveau simple 10 ans</i> | <i>160.00 €</i> | <i>Tombe triple 10 ans</i> | <i>240 €</i> |
| <i>Caveau double 10 ans</i> | <i>320.00 €</i> | <i>Tombe triple 30 ans</i> | <i>480 €</i> |
| <i>Caveau simple 30 ans</i> | <i>320.00 €</i> | | |
| <i>Caveau double 30 ans</i> | <i>640.00 €</i> | | |

5.3.3 Budget scolaire 2018 – Ecole primaire Joseph Muller

Vu la délibération du conseil municipal en date 1^{er} août 2011 instituant une enveloppe financière globale et au prorata du nombre d'écologiste ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE l'enveloppe financière à 6 050 € du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

5.3.4 Subventions aux associations – Compte 6574

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ALLOUE les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2018 ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2018, au chapitre 6574

| <u>BENEFICIAIRES</u> | <u>TARIF 2018</u> | <u>OBJET</u> |
|------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|
| . Amis des landes | 31,00 € | soutien à l'association |
| . Ecole primaire : usep les lions-sect.sporti. | 48,10 € | usep les lions - sect. Sportif |
| . Ecole primaire | 6 050,00 € | budget annuel |
| . Société d'Histoire de la Hochkirch | 100,00 € | Subvention |
| . GAS (9 employés à 85 €) | 765,00 € | aide sociale personnel communal |
| . Jeunes licenciés FCU | 250,00 € | subvention jeunes licenciés sportifs |

| | |
|-----------------------------------------|-------------------------------------|
| . FCU - Subvention pour Engrais Terrain | 1 202,39 € <i>subvention</i> |
| . FCU – Subvention exceptionnelle | 2 000,00 € <i>subvention</i> |
| . Ligue contre le cancer | 40,00 € <i>subvention</i> |
| . Prévention routière | 15,00 € <i>subvention</i> |
| . SPA | 670,50 € <i>subvention</i> |
| . UDSP | 240,00 € <i>subvention</i> |
| | 11 411,99 € |

5.3.5 Autres décisions financières

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les nouveaux tarifs suivants à compter du 1^{er} avril 2018

*** Vente du CD «Orgue»... 18.30 €**

*** Photocopies**

| Administrés | Associations Locales |
|---------------------------------------------------|-------------------------------|
| A4 = 0.18 € <i>noir & blanc et couleur</i> | A4 = 0.16 € <i>Couleur</i> |
| A3 = 0.25 € <i>noir & blanc et couleur</i> | A3 = 0.16 € <i>Couleur</i> |

DECIDE de prendre en charge, à raison de 50 % les frais de carottage du nouveau stade, les frais concernant l'ancien stade sont pris en charge intégralement par la Commune suite à la Convention approuvée par le Conseil Municipal précédent.

5.3.6 Location de la Maison des Associations

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les tarifs de location de la Maison des Associations comme suit

Tarif « Locations Salles »

| | 2018 UFFHEIM | 2018 EXTERIEUR |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|
| Grande salle+cuisine+vaisselle | 270 € | 450 € |
| Nettoyage & Entretien | 60 € | 60 € |
| Frais d'Energie (période 1/10 au 31/03) | 50 € | 50 € |
| <hr/> | | |
| Petite salle+cuisine+vaisselle | 130 € | 200 € |
| Nettoyage & Entretien | 30 € | 30 € |
| Frais d'Energie (période 1/10 au 31/03) | 20 € | 20 € |
| <hr/> | | |
| Petite salle : apéro décès + réunion + avec grande salle | 70 € | 100 € |
| <hr/> | | |
| Petite salle : réunion (AG, etc...) Pas plus de 4 h d'occupation | 50 € | 80 € |
| <hr/> | | |
| Petite salle uniquement avec le mobilier (tables & chaises) | 120 € | 200 € |
| Nettoyage & Entretien | 30 € | 30 € |
| Frais d'Energie (période 1/10 au 31/03) | 20 € | 20 € |
| <hr/> | | |
| Participation aux frais pour les associations locales | 85 € | Néant |
| Nettoyage & Entretien | 60 € | |
| Frais d'Energie (période 1/10 au 31/03) | 50 € | |
| <hr/> | | |
| Location de la salle pour ventes ou manifestation ou location d'une journée | 150 € | 200 € |
| Nettoyage & Entretien | 60 € | 60 € |
| Frais d'Energie (période 1/10 au 31/03) | 50 € | 50 € |

Tarif « Location Vaisselle »

| | |
|---------------------------------------------------------------|----------------|
| Couvert complet (assiettes-verres-couverts-tasse+soucoupe) | 0.80 € |
| Autres pièces | 0.60 €/l'unité |

Tarif « Casse Vaisselle »

| | | | |
|--------------------------|--------|------------------------|---------|
| assiette plate diam.25,5 | 3.20 € | coupe à dessert | 1.50 € |
| assiette plate diam.23 | 2.80 € | bock à bière 0.50 cl | 2.30 € |
| assiette plate diam.21 | 2.50 € | bock à bière 0.25cl | 1.50 € |
| assiette creuse diam.21 | 6.20 € | carafe eau 1l | 1.50 € |
| verre à vin 24cl | 1.15 € | fourchette | 2.90 € |
| verre à pied 31cl | 1.20 € | couteau | 3.00 € |
| flûte à crémant | 1.50 € | cuillère à soupe | 2.40 € |
| tasse à café | 1.20 € | cuillère à café | 1.70 € |
| sous-tasse | 1.20 € | cuillère à pot 6 cm | 6.50 € |
| saladier | 2.30 € | cuillère à pot 8 cm | 8.00 € |
| corbeille à pain | 6.50 € | cuillère à pot moyenne | 15.00 € |

FIXE les frais de nettoyage et d'entretien pour toutes les locations et manifestations comme suit

| | |
|---------------------|---------------|
| Grande Salle | → 60 € |
| Petite Salle | 30 € |

N.B. : Les locataires doivent en quittant les lieux

- ***Ranger et Nettoyer la Cuisine***
- ***Vider les poubelles et débarrasser toutes les bouteilles***
- ***Balayer avec le grand balai tous les sols***

FIXE les frais énergétiques (chauffage) pour la période du *1^{er} octobre au 31 mars*, pour toutes les locations et manifestations, comme suit

| | |
|---------------------|---------------|
| Grande Salle | → 50 € |
| Petite Salle | → 20 € |

DECIDE d'accorder une location gratuite, dans l'année, pour tout type de manifestation organisée par une association locale et par l'école Joseph Muller ;

FIXE quelques modalités de location selon la liste fournie

Tarif « Uffheimois »

- Personnel Communal

Location refusée pour toutes associations extérieures à Uffheim organisant des Manifestations suivantes

- Loto

Liste non exhaustive...

DECIDE de ne plus louer les percolateurs de la maison des associations ;

DECIDE de ne plus louer le mobilier de la maison des associations ;

DECIDE de fixer le montant « week-end » pour une seule location et montant « journée » si deux locations pour un même week-end ;

DECIDE de louer la maison des associations d'Uffheim uniquement aux personnes domiciliées dans les villages de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Sierentz, les personnes « originaires » d'Uffheim et le personnel communal ;

PRECISE que les nouveaux tarifs et les nouvelles dispositions seront applicables à compter du *1^{er} avril 2018* pour toute réservation.

5.3.7 Régime indemnitaire

Sur proposition de la Commission des Finances ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE, à compter du 1^{er} avril 2018, les montants suivants

| | <i>2018</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Personnel Vacataire pour locations Complexe ou Remplaçant <i>(montant pour chaque week-end de location)</i> + Double location en week-end - association & privé | 50,00 € 50 € + 25 € |
| - association & association | 50 € + 25 € |
| - privé & privé | 50 € + 25 € |
| Personnel Vacataire pour locations Complexe ou Remplaçant <i>(uniquement réception salle, clés & inventaire, par exemple Associations, traiteur, ...)</i> | 25,00 € |
| Personnel Vacataire pour locations Complexe Semaine ou Remplaçant <i>(montant pour chaque location)</i> | 25,00 € |
| Personnel Vacataire pour locations vaisselles ou Remplaçant <i>(montant pour chaque location)</i> | 10,00 € |
| Personnel Vacataire pour Service lors Réceptions Diverses | 11,00 € l'heure |
| Vacation Chef de Corps | 0,00 € |

RECONDUISE, à compter du 1^{er} avril 2018, Monsieur Gérard LOHRENGEL au poste de vacataire.

5.3.8 Ressources Humaines : tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 1^{er} septembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DRESSE le tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2018

| EMPLOIS PERMANENTS | Nombre de postes |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps non complet | 1 |
| Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe | 2 |
| Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe | 2 |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | 2 |
| Adjoint technique territorial à 18 heures | 1 |
| Adjoint technique territorial à 24 heures | 1 |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe auxiliaire à temps non complet | 3 |
| Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps non complet | 1 |
| Adjoint territorial d'animation à 13 heures | 1 |
| Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe auxiliaire à temps non complet | 3 |
| ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à 29h00 | 1 |
| ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à 29h00 | 1 |
| Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe | 1 |
| Rédacteur | 1 |
| Secrétaire de Mairie | 1 |
| Agent contractuel | 3 |

INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent au budget primitif 2018.

NB : Madame Sabine ROOS entre en séance au point n°5.3 « Budget Communal », prend part au débat et au vote.

POINT 6 / Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 23 juin 2014, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été prononcées la renonciation au Droit de Prémption Urbain sur les immeubles suivants

- ♦ *Section 2 parcelles 589/135 et 629/143 – Lotissement Le Bifang – 651 m²*
- ♦ *Section 2 parcelles 665/166, 668/170 et 672/171 – Lotissement Le Bifang – 638 m²*

POINT 7 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

7.1 Saint-Louis Agglomération

- Conférence des Maires du 14 février 2018

La réunion était une préparation du Conseil d'Agglomération de la semaine suivante.

- Conseil communautaire du 21 février 2018

Monsieur le Maire rend compte du conseil communautaire dont le point principal était le débat d'orientation budgétaire. L'autofinancement est stable par rapport à l'an passé, soit 4,54 millions d'euros, il n'y aura pas d'augmentation des taux. Toutefois, le lissage des taux de la

fiscalité pour la part intercommunale se poursuit afin que sur une durée de 9 ans, tous les habitants du territoire de Saint-Louis Agglomération aient le même taux d'imposition. L'encours de la dette pèse 39,3 millions d'euros (plus de la moitié pour le Tram) et la dette par habitant s'élève à 498 €.

En réponse à une question d'un conseiller communautaire, Monsieur le Président de Saint-Louis Agglomération a listé en substance les apports de la mise en place de Saint-Louis Agglomération : mise en place de la Dotation de Solidarité Communale d'un montant de 500 000 € à répartir entre les communes membres (20 838 € pour Uffheim), instauration d'un fonds de concours qui fluctue de 25 € à 6€ par habitant (pour Uffheim, 17 880 € jusqu'en 2020), pose de la fibre optique qui représente 175 € par foyer, prise en charge de l'instruction des permis de construire pour 550 000 €, mise en place du transport à la demande, conteneurs pour les ordures ménagères à venir...

- **Conférence des Maires du 21 mars 2018**

Lors de cette réunion, le pacte fiscal et financier a été présenté.

En fin de séance, présentation des trésors de Saint-Louis avec dégustation.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 28 mars 2018 pour l'adoption du budget.

POINT 8 / Rapport des Adjointes & Commissions

8.1 Bernard HAAS

Monsieur Bernard HAAS rend compte de la réunion de la commission Social & Animation du 28 février 2018.

Cette réunion devait servir à finaliser les détails pour l'exposition des artistes locaux du 10-11 mars.

Tout au long de la semaine dernière, nous étions en contact avec Laurence Rapp et le secrétariat de la Mairie afin d'observer les inscriptions d'artistes qui ne venaient pas. Des personnes ont été relancées, d'autres ont été demandées, deux artistes de la région mulhousienne sont venus grossir les rangs, mais le résultat restait décevant. Nous nous sommes donc donné le weekend avec les membres de la commission afin de tenter de trouver quelques exposants supplémentaires.

La raison a voulu que lundi matin nous jetions l'éponge, seul 14 exposants étaient prêts à participer à l'évènement villageois.

Les affiches ont été enlevées le jour même, un courrier a été envoyé aux artistes exposants, ainsi qu'aux membres de la commission dans la soirée.

Outre le fait que la date coïncidait au dernier weekend des vacances scolaires, je pense que cette exposition doit être revue avec de nouvelles ambitions.

Nous avons à une époque une école de peinture, dirigée par Amy Lesyak, qui attirait du monde, et de ce fait est née l'exposition des Artistes « Locaux » d'Uffheim.

La plupart des artistes présents ou non ont laissé la peinture ou d'autres activités de côté et n'avaient donc rien de nouveau à exposer.

Je pense qu'à l'avenir, il faudra sérieusement repenser le concept, démarcher les expositions de la région et faire venir des artistes extérieurs travaillant toutes sortes de matériaux.

Pour 2019, dernière année de ce mandat, nous pourrions conjointement faire participer

le Patchwork et les artistes locaux. C'est une idée à suivre...

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Bernard HAAS annonce que la réunion avec le service technique concernant le fleurissement de la Commune aura lieu le 27 mars 2018 et la commission Embellissement, le 28 mars 2018.

Il informe que les arbres appartenant à la Commune le long de la rue d'Altkirch ont été enlevés.

Enfin, il annonce que l'opération Haut-Rhin propre se déroulera le samedi 7 avril 2018. Rendez-vous à 9h30 devant la mairie.

L'école y participera également pendant les horaires d'école.

8.2 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL informe que l'affaissement à la hauteur du 31 rue du 20 Novembre a été traité.

Il informe également que différents raccordements au réseau d'assainissement pour de nouvelles constructions ont été réalisés.

Il annonce que le nettoyage de la cuve droite du réservoir se fera le 12 avril 2018.

La campagne de vérification des poteaux incendie se déroulera début avril.

8.3 Jacques CHAFFARD

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Jeudi 15 février 2018.

Dossiers instruits

❶ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 17 F1014 de Maître Frédéric HASSLER – 14 rue du Parc – BP 36 – 68310 WITTELSHEIM, pour la parcelle 384/57 de la section 5, d'une surface totale de 742 m², sise 2 C allée des Acacias, zone UBa : Avis favorable.

❷ Déclaration Préalable DP 068 341 18 F0001 de Mme Monique KOERPER, domiciliés 8 rue des Vignes – 68510 UFFHEIM, pour l'isolation du toit et le remplacement du bardage abîmé, la mise en place d'une isolation de 10 cm sur les chevrons et remplacement des tuiles à l'identique avec l'adaptation des gouttières, section 5, parcelles 535 et 536 (anciennement 228/71) d'une surface de 1056 m², zone UBa : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Jeudi 28 février 2018.

Dossiers instruits

❶ Déclaration Préalable DP 068 341 18 F0002 de M Gaël SCHMITT, domicilié 26A rue d'Angleterre - 68170 RIXHEIM, pour la mise en place d'un mur en limite de parcelle pour ajuster le niveau du terrain. Hauteur : 1,30 mètres ; Longueur : 32,10 mètres. Lot 37 du lotissement « le Bifang », section 2 parcelles 590 et 632 de 604 m² : Avis favorable.

❷ Demande de Permis de Construire PC 068 341 18 F0002 de M et Mme HOLBEIN Yves et Clarisse, domiciliés 1 rue du 20 Novembre - 68510 UFFHEIM pour la construction d'une maison individuelle d'habitation de 114,09m² Rue du 20 Novembre, sise Section 5 Parcelle 482 d'une surface de 2970 m² : Avis favorable.

❸ Demande de Transfert de Permis de Construire PC 068 341 17 F0030-T01 de M. BELTZUNG Christophe et de Mme LECHARPENTIER Christelle 19A rue Rogg Haas - 68510 SIERENTZ, ainsi que M Renato DALLAMANO des Maisons Crisalis, 24 rue de la Savonnerie - 68460 LUTTERBACH pour le transfert de permis de la maison de gauche qui était attribué à M BARNOUX Nicolas et Mme LOUIS Maité au 3 rue des Cerisiers, section 2 Parcelles 584 et 624 de 630 m² : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

POINT 9 / Divers & Informations

9.1 Agenda

| <i>Date</i> | <i>Réunion - Manifestation</i> | <i>Heure & Lieu</i> |
|------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Mercredi 28 mars | Commission Embellissement | 18 h 00 Mairie |
| Vendredi 30 mars | Repas carpes frites du FCU | Club House |
| Samedi 7 avril | Haut-Rhin propre | 9 h 30 Devant la Mairie |
| Dimanche 22 avril | Concert de Printemps | Eglise |
| Dimanche 6 mai | Repas Asperges organisé par les Sapeurs-Pompiers | Maison des Associations |
| Lundi 7 mai | Don de sang | 16 h 30 à 19 h 30 Maison des Associations |
| Jeudi 10 mai | Tournoi villageois | Stade |
| Samedi 19 et Dimanche 20 mai | Tournoi Regio Cup EJPS | |
| Samedi 16 juin | Visite Episcopale | |
| Dimanche 17 juin | Fête de la Musique | |

9.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Comptes administratifs 2017
- Budgets primitifs 2018
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 15 février 2018
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 28 février 2018
- Procès-verbal de la Commission Social & Animations du 28 février 2018

9.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte de l'Assemblée Générale de l'UNC du 4 mars 2018. Le Président remercie la Commune pour la mise à disposition de la salle et la participation à l'apéritif.

Monsieur le Maire a assisté à l'Assemblée Générale de l'association Mémorial Maginot le 9 mars 2018. L'affluence a été forte en 2017. Les travaux d'installation d'une salle de réunion et de WC dans le local sont en cours de construction.

Monsieur le Maire rend compte de la réunion au SDIS de Saint-Louis du 16 mars 2018. Cette réunion portait sur la révision du schéma départemental d'analyse et de couverture de risques (SDACR) ainsi que sur le règlement opérationnel.

Une mise en garde a été effectuée auprès des Maires en cas d'intervention de sapeurs-pompiers non formés pour certains secours.

Monsieur le Maire informe de sa rencontre avec l'association Stop Linky d'Uffheim le 19 mars 2018. L'association demande une prise de position de la Commune, mais il leur a été rappelé la situation dans le Haut-rhin. En effet, la compétence électricité a été transférée au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, la Commune n'est donc plus propriétaire des compteurs. Il leur a également été rappelé que la Commune d'Oberbruck, après délibération contre la pose des compteurs communicants, a été attaquée au Tribunal par le Préfet et n'a pas eu gain de cause.

Monsieur le Maire relate son rendez-vous avec Messieurs HESS et WERNER, représentant les Carrés de l'Habitat, le 17 mars 2018. Ils sont venus présenter un projet de construction de 7 ou 8 carrés de l'habitat sur le site de la « Sedim » répartis autour des 2 bâtiments existants. Concernant ces 2 bâtiments, ils n'ont pas de projet particulier et souhaitent les mettre à la disposition d'un promoteur spécialisé dans l'aménagement de ce genre de bâtiments.

Monsieur le Maire informe que le groupe de travail pour le Jumelage s'est réuni le 22 mars 2018 et a avancé sur le choix du cadeau et le programme des différentes journées.

Monsieur le Maire rend compte de l'Assemblée Générale des Amis des Landes le 24 mars 2018. Monsieur Bertrand BRUNNER en est le nouveau Président et Monsieur Bernard LEGENDRE a été fait Président d'honneur. En 2019, une fête en l'honneur du 80^{ème} anniversaire de l'évacuation de 1939 sera organisée à Blotzheim.

Monsieur le Maire donne lecture d'une carte de remerciements.

9.4 Tour de table

Monsieur René ALMY relate la réunion de la commission déchets de Saint-Louis Agglomération à laquelle il a assisté.

Monsieur Georges HERTER informe que Monsieur Jacques KALT se plaint de déjections canines dans ses prés.

Monsieur André RIBSTEIN dit qu'il faut travailler prochainement sur un projet concernant la Sedim.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.

| |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM DE LA SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

ORDRE DU JOUR

- Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente
 Point 2 / Comptes Administratifs de l'exercice 2017 – Examen & Approbation
 Point 3 / Comptes de Gestion de l'exercice 2017 – Examen & Approbation
 Point 4 / Affectation des résultats
 Point 5 / Budgets Primitifs 2018 – Examen & Approbation
 Point 6 / Droit de préemption urbain
 Point 7 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers
 Point 8 / Rapport des Adjointes & Commissions
 Point 9 / Divers & Informations

| <i>Nom & Prénom</i> | <i>Qualité</i> | <i>Signatures</i> | <i>Procuration</i> |
|---------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------|--------------------|
| <i>MARTINEZ Christian</i> | <i>Maire</i> | | --- |
| <i>HAAS Bernard</i> | <i>1^{er} Adjoint</i> | | --- |
| <i>WADEL Patrick</i> | <i>2^{ème} Adjoint</i> | | --- |
| <i>CHAFFARD Jacques</i> | <i>3^{ème} Adjoint</i> | | --- |
| <i>ALMY René</i> | <i>Conseiller Municipal</i> | | --- |
| <i>COLETTI Charlotte</i> | <i>Conseillère Municipale</i> | | --- |
| <i>FEYERTAG Alain</i> | <i>Conseiller Municipal</i> | <i>Absent excusé</i> | --- |
| <i>HERTER Georges</i> | <i>Conseiller Municipal</i> | | --- |
| <i>KOERPER Jean-Luc</i> | <i>Conseiller Municipal</i> | <i>Procuration donnée à Christian MARTINEZ</i> | |
| <i>LEIBY Thomas</i> | <i>Conseiller Municipal</i> | | --- |
| <i>MOSER Muriel</i> | <i>Conseillère Municipale</i> | | --- |
| <i>RIBSTEIN André</i> | <i>Conseiller Municipal</i> | | --- |
| <i>ROOS Sabine</i> | <i>Conseillère Municipale</i> | | --- |

